



ÉTAT DES LIEUX
Région 17- Centre-du-Québec
L'ÉGALITÉ POUR TOUTES
LES FEMMES DU QUÉBEC



Table de concertation du mouvement
des femmes Centre-du-Québec

Une force collective pour l'égalité

19-A, rue de Courval
Victoriaville (Québec) G6P 4W2

Téléphone : 819-758-8282
Télécopie : 819-758-7624

Messagerie : info@femmescentreduquebec.qc.ca

OCTOBRE 2018

SUPERVISION ET RELECTURE

Membres du conseil d'administration de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)

RECHERCHE ET RÉDACTION

Francyne Ducharme, directrice, TCMFCQ

RÉVISION LINGUISTIQUE

Andrée R.Richer, TCMFCQ

Valérie Champagne, adjointe administrative, TCMFCQ

MISE EN PAGE

Valérie Champagne, adjointe administrative, TCMFCQ

Rédigé en octobre 2018 et bonifié en février 2019.

Partenaire financier



POUR REJOINDRE LA TCMFCQ

Téléphone : 819.758.8282

Courriel : coordo@femmescentreduquebec.qc.ca

Site internet : www.femmescentreduquebec.qc.ca

A- MISE EN CONTEXTE

1. Pour l'ensemble du Québec

Au cours des dernières années, il y a eu la disparition des directives régionales du Ministère de l'Éducation, la dissolution des Conférences régionales des éluEs et des Agences régionales de santé et services sociaux et l'abolition des antennes régionales du Conseil du statut de la femme.

Nous maintenons nos inquiétudes quant au développement territorial qui se retrouve entre les mains des Municipalités régionales de comté, car cela équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant.

Les élections de novembre 2017 au palier municipale nous permettent d'observer que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses au Québec est de 18,8 % et que sur 87 préfets de MRC au Québec, seulement 21 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation aberrante des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise, ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif. Nous devons constater que les seuls organismes régionaux dont la mission est de travailler à l'égalité pour toutes les femmes en région et qui possèdent l'expertise nécessaire sont les Tables régionales de groupes de femmes soutenues par les quelques 400 groupes de femmes qu'elles représentent et le Réseau qui les concerte.

L'arrivée de nouveaux outils de décisions régionales (Fonds d'appui au rayonnement des régions [FARR]), les dispositions inscrites dans le cadre de la loi 121 et la fragile entente spécifique en Jamésie est loin de garantir la même reconnaissance de l'enjeu de l'égalité pour toutes les femmes, comme c'était le cas jadis avec les CRÉ. Ces ententes avec différents partenaires du milieu permettaient de s'entendre sur des projets régionaux pour favoriser l'égalité pour toutes les femmes, avec un budget conséquent pour réaliser les activités prévues dans le cadre de ces projets partenariaux. Ces ententes spécifiques n'existent plus, tout comme les budgets régionaux réservés à la condition féminine... des pertes flagrantes pour toutes les femmes du Québec.

Les impacts d'une telle déconstruction du tissu organisationnel régional se font toujours ressentir. Les instances auxquelles nous nous adressions régulièrement pour travailler en partenariat en matière d'égalité pour toutes les femmes n'existent tout simplement plus. Bien qu'une reconstruction soit en cours, il ne faut surtout pas négliger le temps et l'énergie nécessaires au maintien des partenariats existants et au développement de nouveaux partenariats.

Nous constatons que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en matière d'égalité pour les femmes. Une telle analyse permettrait de déceler l'effet sur les femmes des diverses politiques et décisions budgétaires prônées par les gouvernements et d'en corriger les effets néfastes. Nous ne pouvons que déplorer qu'un grand nombre des décisions prises à ce jour portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, de leur origine ou de la couleur de leur peau. Si l'égalité entre les femmes et les hommes demeure réellement une des valeurs qui définit le Québec, il est encore temps de changer de cap : c'est l'appel pressant que les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau lancent au gouvernement.

De plus, nous sommes très inquiètes de l'application d'une symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes. Nous rappelons qu'une analyse spécifique des besoins des femmes est nécessaire pour atteindre l'égalité pour toutes les femmes au Québec. Il va sans dire que la reconnaissance de l'expertise des groupes de femmes est un incontournable pour y arriver.

2. Pour la région Centre-du-Québec

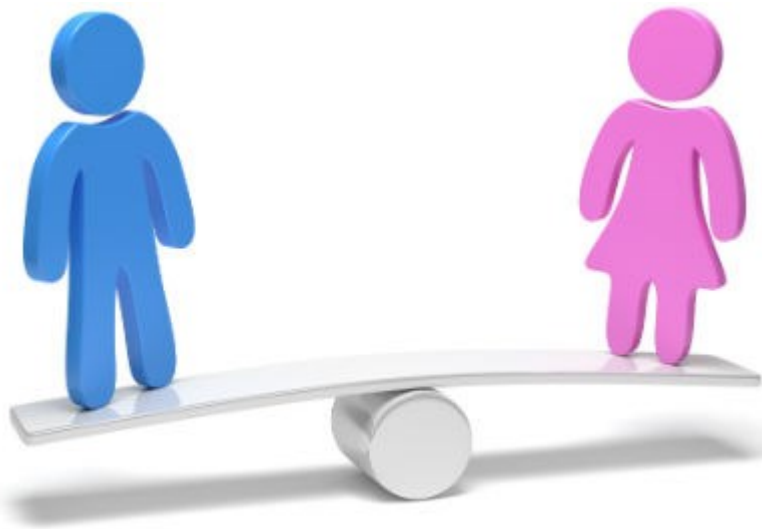
Comme les 16 autres régions du Québec, nous avons été touchées par la restructuration des instances régionales. Notre travail en région se complexifie car il faut redéfinir nos partenariats et remettre l'égalité pour toutes les femmes à l'agenda des organisations de gouvernance actuelles.

Si la défunte CRÉQ s'était prononcée en faveur de l'égalité par résolution du conseil d'administration, il en va tout autrement pour la nouvelle structure régionale. Les organisations municipales ont créé la Table des MRC constituée exclusivement de représentants reliés au palier municipal (préfets, préfets suppléants, maires, direction de MRC et représentant du MAMOT).

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) sera géré par cette Table. Le 16 juin 2017, la Table a établi les 6 priorités régionales du FARR. Tous les projets doivent s'inscrire à l'intérieur des priorités régionales et être travaillés en codéveloppement à l'intérieur de chantiers de travail. Ce sont les directions des MRC qui coordonnent les travaux des différents chantiers et ce sont elles qui interpellent les organisations pour travailler sur les chantiers. Tous les projets présentés au FARR devront s'inscrire dans cette démarche.

À la lecture du document de présentation des règles du FARR, on se rend vite compte que la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des besoins spécifiques des deux sexes est complètement absente du document, et ce, malgré les remarques de la TCMFCQ, lors des rencontres préparatoires pour établir les priorités régionales. Ce peu de considération pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes occulte complètement toutes les avancées que nous avons gagnées avec l'ancienne structure.

Comme membre du Comité régional en Développement social (CRDS), la TCMFCQ participera au chantier en lien avec la priorité d'assurer les services de proximité. Elle pourra y faire valoir le principe d'égalité pour toutes les femmes et y apporter les besoins et réalités spécifiques des femmes. **Mais pour les autres chantiers, la préoccupation de l'égalité sera complètement évacuée.**



B- PORTRAIT DE LA RÉGION

1. Territoire

Le Centre-du-Québec est, depuis le 30 juillet 1997, la 17^e région administrative du Québec; ce territoire étant autrefois attaché à la région Mauricie-Bois-Francs. D'une superficie de 6 914 km², la région est composée de cinq municipalités régionales de comté soit Arthabaska, Bécancour, Drummond, Érable et Nicolet-Yamaska, regroupant ainsi 80 municipalités.

Les MRC de Drummond et d'Arthabaska comptent près de 72 % de toute la population du Centre-du-Québec et constituent les deux principaux pôles urbains de la Région 17. La région comprend aussi deux réserves autochtones ne faisant pas partie d'une municipalité régionale de comté : Wôlinak et Odanak.



2. Démographie

2.1 La population

Les données de l'Institut de la statistique du Québec de 2017 établissent la population du Centre-du-Québec à 245 610 habitants. Elle est de 122 066 femmes (49,7 %) et de 123 544 hommes (50,3 %). Pour chacune des strates d'âge, les proportions demeurent les mêmes, sauf pour les personnes de 75 ans et plus; les femmes y sont plus nombreuses à 58,6 %.

La population centricoise est légèrement plus âgée que l'ensemble du Québec, conséquemment, toutes les MRC ont une population plus âgée que l'ensemble du Québec. C'est la MRC de Nicolet-Yamaska où l'on compte le plus de personnes âgées.

2.2 La population autochtone

En 2011, la région du Centre-du-Québec compte 2145 autochtones inscrits : 1186 femmes et 959 hommes. Les deux communautés autochtones de la région du Centre-du-Québec appartiennent à la nation abénaquise. D'ailleurs, c'est dans la région que réside la majorité des autochtones appartenant à cette nation.

2.3 La population immigrante

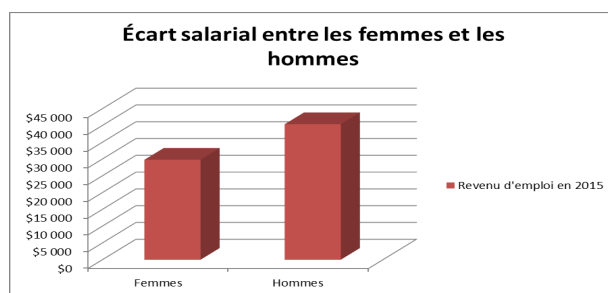
En 2011, la région du Centre-du-Québec compte 5020 personnes immigrantes, soit 2 445 femmes et 2 580 hommes. La population immigrante constitue 2,2 % de la population totale de la région, comparativement à 12,7 % de la population d Québec. Les personnes immigrantes établies dans la région résident en majorité dans la MRC de Drummond, qui regroupe 49,6 % d'entre elles.

3. Économie et emploi

Le site Web d'Emploi-Québec nous apprend que près de 1 emploi sur 4, dans le Centre-du-Québec, se rattache au secteur manufacturier, ce qui fait de la région la première sur ce plan au Québec. Le secteur agricole occupe aussi une grande place dans le Centre-du-Québec, puisqu'il fournit plus de 8 000 emplois.

En 2015, le revenu d'emploi se chiffrait, pour les femmes à 29 778 \$ et, pour les hommes, à 40 371 \$. Les femmes gagnent 10 671 \$ de moins que les hommes.

En 2011, on dénombrait 49,7 % de femmes travaillant à temps plein, 13,3 % à temps partiel et 37,8 % occupaient un emploi saisonnier. (faits saillants sur le marché du travail, Enquête nationale auprès des ménages 2011)



4. Éducation

La région compte deux établissements pour les études collégiales, soit un à Victoriaville et un autre à Drummondville. Depuis deux ans, l'UQTR a établi un campus satellite à Drummondville.

Les étudiants des établissements du Centre-du-Québec affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus faible que celui de l'ensemble du Québec. Par contre, comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région du Centre-du-Québec est systématiquement plus élevé que celui des étudiants.

Comme partout ailleurs au Québec, les garçons décrochent des études en plus grand nombre que les filles. Mais on constate également que le décrochage existe chez les filles. Ainsi, on dénombre pour les 15-24 ans, 24,1 % des décrocheuses et 38,1 % des décrocheurs. (Portrait nationale d'égalité 2016, CSF)

C- CARACTÉRISTIQUES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

1. Création récente de la région 17

Une des premières caractéristiques de notre région est sûrement sa jeunesse, puisqu'elle compte 21 ans d'existence. Pour une région, cette situation comporte un certain nombre de défis.

Les MRC du Centre-du-Québec ont leur identité propre et leurs particularités spécifiques : des territoires urbains, d'autres complètement ruraux, des services de santé concentrés dans les grands centres urbains, une appartenance régionale à définir. Étant donné ces particularités et ces différences, la région peine à se doter d'une approche commune et d'une identité propre à la région.

2. Un réseau de la santé et des services sociaux commun avec la Mauricie.

En 2015, le ministre Gaétan Barrette créait pour chaque région administrative un CIUSSS pour gérer leur réseau de la santé et des services sociaux. La seule exception est le Centre-du-Québec qui est toujours fusionné avec la région de la Mauricie. Cette situation apporte son lot d'inconvénients.

Un des premiers effets directs de cette fusion est l'absence de statistiques exclusives au Centre-du-Québec. Ainsi, il devient difficile, presque impossible de tracer un portrait réaliste de l'état de santé des Centricois. Les statistiques recueillies par le CIUSSSMCQ le sont pour les femmes du Centre-du-Québec, mais aussi de la Mauricie, ce qui nous donne un portrait tronqué de la situation des Centricois.

3. Un transport collectif déficient.

Le transport collectif est quasi inexistant dans notre région, particulièrement en zone rurale. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'ensemble de la population centricoise :

- l'accessibilité aux différents services est souvent compromise par l'inexistence de transports collectifs efficaces, d'autant plus que les services sont souvent concentrés dans les centres urbains et qu'il y a peu de transport collectif entre les zones rurales et urbaines;
- la mobilité des personnes est réduite, notamment pour les femmes âgées, renforçant leur isolement et leur sentiment de solitude;
- ceci contribue à la dévitalisation des municipalités rurales, puisque les services de proximité (épiceries, pharmacies, caisses populaires, etc.) ferment les uns après les autres et que les personnes doivent déménager pour avoir accès à ces services.

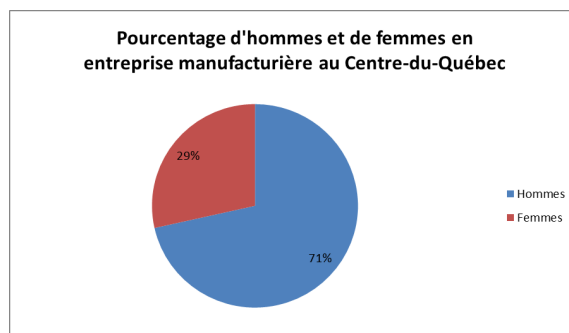
D- IDENTIFICATION DES ENJEUX POUR LES FEMMES

Enjeu 1 : Inciter les centricoises à profiter des opportunités d'emploi dans tous les secteurs, notamment dans le secteur manufacturier.

La région Centre-du-Québec est reconnue comme une région où le secteur manufacturier est prédominant.

Au printemps 2013, une vaste enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences a été réalisée par Emploi-Québec auprès de 2 359 entreprises de la région. Parmi les entreprises sondées, près d'une sur deux prévoit embaucher du personnel. Malgré cette situation qui pourrait être avantageuse pour les femmes, celles-ci s'intéressent peu à ce secteur d'emploi.

Selon un sondage mené dans le cadre du projet « Égalité pour l'emploi des femmes dans la MRC d'Arthabaska », parmi les 106 entreprises répondantes, on retrouvait 28,5 % de femmes et 71,5 % d'hommes. « Ces données quant à l'emploi des hommes et des femmes au sein des entreprises manufacturières indiquent que les femmes sont encore peu présentes et majoritairement concentrées dans des secteurs d'activités dits plus féminins, tels que le vêtement (94,9 %), tandis que la présence des hommes domine dans tous les autres types d'entreprises ». (TCMFCQ, Enquête auprès des entreprises manufacturières[fabrication], juillet 2016, p.7)



Toujours selon ce sondage, 56 % des entrepreneurs se disaient prêts à engager des femmes. Par contre, plusieurs entreprises répondantes notaient que peu de femmes posaient leur candidature pour ce type d'emploi. Pour les entreprises, c'est l'un des obstacles à l'augmentation du nombre de travailleuses dans le secteur manufacturier.

Même si ces chiffres reflètent la situation des entreprises manufacturières de la MRC d'Arthabaska, ce constat risque de se répéter dans les autres MRC.

Comme nous pouvons le remarquer, les femmes hésitent à choisir des emplois dans le secteur manufacturier, même si cette option pourrait être avantageuse pour celles-ci. Elles sont souvent réticentes à travailler dans ce genre d'emploi, compte tenu des préjugés, des difficultés appréhendées et surtout de la méconnaissance de ce secteur.

Il faudrait qu'elles soient sensibilisées et accompagnées pour qu'elles investissent ce secteur d'emploi, recevoir certaines formations et aussi de l'accompagnement pour le maintien en emploi.

Il faut donc créer des passerelles entre les employeurs et les femmes en recherche d'emploi pour faciliter leur intégration dans le secteur manufacturier dans la région.

De plus, les femmes continuent de s'orienter vers les métiers et professions plus traditionnels. « On observe toujours une ségrégation professionnelle des femmes et des hommes, au Centre-du-Québec, du reste plus prononcée que dans l'ensemble du Québec. » (*Portrait statistique, ÉGALITÉ, femmes-hommes, Centre-du-Québec, mars 2016, p. 29*)

Selon le « Portrait statistique Égalité pour le Centre-du-Québec », produit par le CSF, les travailleuses centricaises se retrouvent principalement dans le secteur tertiaire. Elles occupent des emplois dans le secteur du commerce de détail, des soins de la santé, de l'hébergement et des services de restauration, des services d'enseignement et des autres services de l'administration publique. Ces types d'emploi offrent davantage du temps partiel, des revenus moyens d'emploi plus bas que dans l'ensemble des secteurs. (TCMFCQ, *Les hauts et les bas des Centricaises sur le marché de l'emploi*, p.21, 2011)

Pistes d'actions

Pour accroître l'employabilité des femmes, nous croyons qu'il faudrait développer une stratégie axée sur les avenues suivantes :

1. Favoriser la diversification professionnelle chez les femmes et les jeunes filles

- mise en place d'une campagne de promotion sur les professions et métiers de la diversification professionnelle.
- mise en place de mesures pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes filles à des professions d'avenir et à des formations qualifiantes.
- production d'un guide s'adressant aux travailleuses et aux femmes en recherche d'emploi pour les préparer à faire leur place sur le marché de l'emploi.

2. Démystifier les emplois dans le secteur manufacturier auprès des femmes et des jeunes filles

- promotion de ce type d'emploi auprès des femmes en recherche d'emploi.
- sensibilisation auprès des entreprises à embaucher des femmes.

Enjeu 2 : Briser le cycle de la pauvreté chez les femmes

Les intervenantes des groupes de femmes font un constat désolant : les Centricaises ont de plus en plus de mal à assurer leur sécurité économique. Malgré le fait que les aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés

la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, de recevoir moins des programmes, tels l'assurance-emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Les quelques statistiques régionales recueillies démontrent sans équivoque que les Centricaises vivent en situation de pauvreté :

- Les femmes gagnent 10 671 \$ de moins que les hommes, soit 29 778 \$. Ainsi, ces faibles revenus médians d'emploi exposent considérablement les femmes au risque de pauvreté ;
 - Parmi les Centricaises ayant un revenu d'emploi, 48,1 % gagnent moins de 20 000 \$ par année. *(CSF, Portrait statistique, ÉGALITÉ, femmes-hommes, Centre-du-Québec, mars 2016, p. 41)*
 - Selon l'AQRP, en 2007 les femmes âgées ont un revenu annuel de 15 267 \$ alors que les hommes ont un revenu annuel de 21 929 \$. 64 % des femmes reçoivent le SRG contre 59,10 % chez les hommes. *(Les données sur le SRG concernent la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Ces chiffres amènent cette organisation au constat suivant : « Le nombre de personnes âgées en situation financière précaire y est donc plus grand qu'au Québec en général. Ici encore, les différences sexuelles sont emblématiques de la paupérisation accrue des femmes. » (AQRP, portrait régional des aînés du Québec, 2007, pages 44-45)*
 - Tout comme dans l'ensemble du Québec, les femmes de la région du Centre-du-Québec vivent proportionnellement plus souvent sous le seuil de faible revenu que les hommes : 9,5 % des Centricaises en regard de 8,9 % des Centricois de 15 ans et plus se trouvent dans cette situation, comparativement à 12,8 % des Québécoises et à 11,5 % des Québécois. Or, ce seuil qui se fonde sur le revenu combine le revenu des hommes et des femmes. Ainsi celles qui ne gagnent pas de revenu, ou qui ont un revenu plus faible, sont exposées à passer sous le seuil de faible revenu en cas de séparation ; en l'absence de mariage, ce risque augmente.
 - Dans la région du Centre-du-Québec, la plus forte incidence de faibles revenus se trouve chez les 55 à 64 ans (15,3 % des femmes contre 12,9 % des hommes). *(CSF, Portrait statistique, ÉGALITÉ, femmes-hommes, Centre-du-Québec, mars 2016, p. 48)*
 - Finalement, selon le rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale de mars 2018 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous retrouvons au Centre-du-Québec 4 430 femmes prestataires de l'aide sociale âgées de 18 à 65 ans (6,3 %) comparativement à 5 347 hommes de la même cohorte d'âges (7,1 %).
-

Les facettes de l'insécurité économique

Les statistiques le démontrent : au Centre-du-Québec, nous assistons de plus en plus à la féminisation de la pauvreté. Ceci n'est pas sans impact sur les conditions de vie des Centricoises.

Ainsi on remarque que :

- la sécurité économique touche plusieurs aspects des conditions de vie des femmes : accès à des logements sécuritaires et en bonne condition, accès à des services de santé particulièrement en milieu rural, participation citoyenne, accès à la formation.
- les femmes âgées sont davantage touchées par la pauvreté. C'est souvent pour elles, une pauvreté qui a perduré tout au long de leur vie.
- les femmes vivent des situations tout au long de leur vie qui peuvent causer la pauvreté : décrochage scolaire, parcours de travail hachuré par la maternité et les responsabilités familiales, travail atypique, revenus plus bas, proche aidante, monoparentalité, séparation.
- les femmes en situation de précarité vivent de multiproblématiques. Elles peuvent vivre des difficultés relationnelles, des problèmes familiaux, de la violence conjugale et sexuelle, de la détresse psychologique, ce qui peut les entraîner vers un appauvrissement certain.
- les femmes vivant une double discrimination (immigrantes, autochtones, ayant des limitations physiques, etc.) éprouvent encore plus de difficultés à se sortir de la pauvreté. Certaines (femmes handicapées, immigrantes) se retrouvent en situation de dépendance face aux autres ; ce qui les fragilise davantage.

Pistes d'actions

Pour briser le cycle de la pauvreté chez les femmes et renforcer leur sécurité économique*, nous préconisons de :

1. s'assurer de la prise en compte des réalités différenciées des femmes dans les politiques publiques concernant la lutte à la pauvreté :
 - intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS +) dans les plans d'action et les projets locaux et régionaux découlant des politiques contre la pauvreté;
 - obtention des données récentes à l'échelle territoriale et régionale, ventilées selon le sexe (ADS), pour agir adéquatement sur les enjeux d'égalité (pauvreté, éducation, emploi, revenu, santé, violence);
 - sensibilisation aux réalités spécifiques des femmes en situation de pauvreté auprès des intervenantes et intervenants travaillant auprès des personnes démunies.

2. Soutenir le développement de services et en faciliter l'accès aux femmes en situation de précarité :

- participation au Chantier sur les services de proximité en lien avec le FARR et au projet pour le réseau régional d'entraide;
- participation à la concertation régionale rattachée à l'Alliance pour la solidarité.

ENJEU 3 : AMÉLIORER LES SERVICES AUX FEMMES EN DIFFICULTÉS.

En 2017, la TCMFCQ a procédé à une enquête sur les trajectoires de services offertes aux victimes de violence sexuelle pour le Centre-du-Québec. L'enquête a démontré un manque de services d'hébergement pour les femmes victimes de violences sexuelles en dehors du contexte conjugal et qui doivent quitter leur domicile. Plusieurs intervenantes et intervenants rencontrés ont dit que c'était un véritable problème puisque plusieurs femmes vivant cette situation doivent s'absenter de la région pour assurer leur protection.

La TCMFCQ a exploré l'idée que les besoins en hébergement pour les femmes en difficultés soient comblés par les maisons d'hébergement existantes. Mais ceci n'est pas si simple. Les maisons d'hébergement pour violence conjugale sont souvent débordées et, compte tenu de leur mission, ne peuvent assurer ce service. D'autres maisons d'hébergement entre autres en santé mentale sont mixtes. Ce n'est pas l'idéal pour une femme qui a subi une agression sexuelle récente. De plus, si l'hébergement s'avère possible, celui-ci est de l'ordre du dépannage et le problème de l'hébergement à plus long terme permettant de reprendre en mains sa vie reste entier.

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec les directions de maisons d'hébergement pour itinérance, celles-ci nous ont dit que les femmes itinérantes étaient plus nombreuses dans la région et que faute de place, elles ne pouvaient toujours les accueillir.

La TCMFCQ a exploré l'idée que les besoins en hébergement pour les femmes en difficultés soient comblés par les maisons d'hébergement existantes. Mais ceci n'est pas si simple. Les maisons d'hébergement pour violence conjugale sont souvent débordées et, compte tenu de leur mission, ne peuvent assurer ce service. D'autres maisons d'hébergement entre autres en santé mentale sont mixtes. Ce n'est pas l'idéal pour une femme qui a subi une agression sexuelle récente. De plus, si l'hébergement s'avère possible, celui-ci est de l'ordre du dépannage et le problème de l'hébergement à plus long terme permettant de reprendre en mains sa vie reste entier.

Pistes d'actions

Pour améliorer les services auprès des femmes en difficultés, la TCMFCQ préconise :

1. Documenter la situation des femmes en difficultés au Centre-du-Québec.

- recensement des recherches québécoises sur la question;
- identification des besoins en hébergement pour femmes en difficultés;
- élaboration d'un portrait de la situation;

2. Entreprendre des démarches pour la mise sur pied d'une maison d'hébergement pour femmes en difficultés.

- élaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'une ressource d'hébergement pour femmes en difficultés;
- identification de partenaires intéressés par une telle action.
- cueillette d'informations sur les étapes pour l'implantation d'une ressource d'hébergement pour femmes en difficultés;
- préparation de scénarios pour le financement de cette maison.



* «La sécurité économique correspond à un niveau de vie assuré et stable qui fournit aux individus et aux familles le niveau nécessaire de ressources pour pouvoir participer économiquement, politiquement, culturellement, et avec dignité, à la vie de leur communauté. La sécurité va au-delà de la simple survie physique et comprend un niveau de ressources qui favorise l'insertion sociale. » Définition d'Andrew Jackson et coll. (2002). L'indice de sécurité personnelle 2002. Ottawa, Conseil canadien de développement social, cité dans Conseil consultatif national sur le troisième âge (2005). Vieillir pauvre au Canada. Ottawa, Gouvernement du Canada, p.7